

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



OXY3COOL

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : OXYGENE ACTIF

Nom générique : REVA CHOC

Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit clarifiant et anti-algues utilisé pour le traitement des eaux de piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour la suisse se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Cat1 - H318

Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Toxicité aiguë (par inhalation) - Cat4 - H332

Dangers chronique pour le milieu aquatique - Cat2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R51/53

Corrosif (C) - R35

Nocif (Xn) - R20/22

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



OXY3COOL

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H318 : **Provoque des lésions oculaires graves**

H302 : **Nocif en cas d'ingestion**

H332 : **Nocif par inhalation**

H411 : **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Attention : toute projection de liquide sur des matières inflammables (tissus) doit être lavée à grande eau pour éviter tout risque d'auto combustion

Le dégagement d'oxygène en ambiance confinée peut causer des explosions.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

Nom chimique : Peroxyde d'hydrogène

N° Index : 008-003-00-9

N° CAS : 7722-84-1

N° CE : 231-765-0

Concentration : 30 - 34,9%

N° d'enregistrement REACH : En cours d'enregistrement

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aigüe (par voie orale) - Cat4 - H302

Toxicité aigüe (par inhalation) - Cat4 - H332

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Cat1 - H318

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn: R20/22, C: R35

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

3.1 - Substances (suite)

3.1.f Nom chimique : Ammonium quaternaire polymérisé à 60%
N° CAS : 25988-97-0
N° CE :
Concentration : < 2,5%
N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - cat1 - H410
Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Xn: R22, N: R50/53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition. Enlever les vêtements contaminés et les rincer à l'eau.
En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes minimum. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Enlever les lentilles s'il n'y a pas de difficulté. Consulter un spécialiste rapidement.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente), ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau - Appeler immédiatement un centre antipoison.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données supplémentaires disponibles

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données supplémentaires disponibles

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'autres agents.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas de feu à proximité, peut dégager de l'oxygène, ce qui favorise la combustion.
Risque d'explosion dans les récipients fermés, non ventilés, par suite d'excès de pression dû à la décomposition du produit.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un vêtement de protection chimique (caoutchouc ou PVC).
- Porter des chaussures montantes.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Eviter toutes les sources possibles d'ignition et retirer les matériaux inflammables..
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Arrêter la fuite / contenir le déversement si cela peut être fait en sécurité
- Recueillir le produit avec du sable ou de la terre et le diluer avec des grandes quantités d'eau avant de l'éliminer.
- Ne jamais verser le produit récupéré à la suite d'un écoulement dans des récipients ou réservoirs de stockage, à cause du risque de décomposition.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver dans le récipient d'origine (avec bouchons dégazeurs).
- Eviter toute contamination qui pourrait décomposer le produit.
- Ne jamais verser de l'eau dans ce produit
- Enlever toute source de d'ignition.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux, ne pas respirer les vapeurs.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations
- utiliser un équipement de protection pour la manipulation de produits acides: des gants, lunettes (ou visière), vêtement de protection (combinaison anti-acide)

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière. Eviter toute source de chaleur (< 60°C).
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (combustibles...).
Ne pas fermer hermétiquement l'emballage.
Stocker les emballages droits.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable L304 ou L316 passivé. L'aluminium passivé.
Polyéthylène à forte densité.
Matières non-appropriée: tout autre matériau.

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Péroxyde d'hydrogène : VME = 1,5mg/m³

8.2- Contrôle de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

8.2- Contrôle de l'exposition (suite)**Equipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié et agréé.
- Protection des mains* : Ne pas utiliser des gants en cuir ou en coton à cause du risque d'incendie. Porter des gants en néoprène ou nitrile.
- Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps* : Porter un vêtement de protection non inflammable en PVC, néoprène, nitrile ou caoutchouc naturel.. ne pas porter de chaussures en cuir, ni de vêtement en coton à cause du risque d'incendie.
- Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

- Aspect* : liquide
- Couleur* : incolore
- Odeur* : Neutre
- pH à 0,34% à 20°C* : 2,5 - 4,5
- Point de congélation* : Pas de données
- Point d'ébullition* : Pas de données
- Point de fusion* : Pas de données
- Point d'éclair* : non inflammable.
- Taux d'évaporation* : Pas de données
- Inflammabilité* : non inflammable.
- Propriétés explosives* : Pas de données
- Propriétés comburantes* : Pas comburant
- Pression de vapeur* : 22,5 mm Hg à 30°C
- Densité de vapeur* : Pas de données
- Densité relative à 20°C* : 1,05 - 1,15 g/cm³
- Solubilité(s)* : 100% dans l'eau à 20°C
- Coeff partage: n-octanol/eau* : Pas de données
- T° d'auto-inflammation* : Non applicable
- T° de décomposition* : Pas de données
- Viscosité* : Pas de données

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- La décomposition du produit est exothermique et auto-catalysée.

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)
- Les solutions commerciales sont stabilisées pour réduire le risque de décomposition dû à la contamination.

10.3- Réactions dangereuses

- Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

- La chaleur, la contamination du produit, le rayonnement UV, les variations de pH.

10.5- Matières incompatibles

- Les matières organiques peuvent provoquer des incendies ou des explosions.
- Les métaux, les ions métalliques, les alcalis, les agents réducteurs, les substances organiques (comme les alcools, les terpènes) peuvent causer des décompositions thermiques auto-accélérées.

10.6- Produits de décomposition dangereux

- La décomposition libère de l'eau et de l'oxygène qui peut favoriser la combustion de matériaux organiques.
- Risques de pressions excessives dans des récipients qui ne sont pas bien ventilés.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES***Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange*****11.1- Toxicité aiguë****11.1.a - Peroxyde d'hydrogène*****Toxicité aiguë par voie orale***DL50 = 872-1270 mg/kg (espèce: rat) (H₂O₂ à 60%)

En cas d'ingestion, des nécroses peuvent apparaître par suite de brûlures sur les muqueuses de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac. Le dégagement rapide d'oxygène peut provoquer une distension gastrique et des hémorragies et par suite des lésions importantes voir fatales sur les organes si l'ingestion est importante

Toxicité aiguë par inhalationCL50 > 0,17 mg/L vapeur sur 4H (espèce: rat) (H₂O₂ à 50%)

L'eau oxygénée est irritante pour les voies respiratoires (risque d'inflammation et d'œdème pulmonaire).

Les symptômes de surexposition sont: toux-vertiges et maux de gorge

Toxicité aiguë par voie cutanéeDL50 > 2000 mg/kg (espèce: lapin) (H₂O₂ à 35%)

L'eau oxygénée provoque des brûlures et une décoloration de la zone affectée (formation d'érythème, ampoules voir des nécroses)

11.1.b - Ammonium quaternaire polymérisé***Toxicité aiguë par voie orale***

DL50 = 1672 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de donnée

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 > 2000 mg/kg (espèce: lapin)

==> Mélange est classé nocif en cas d'ingestion et d'inhalation

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritant

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données sur le mélange

11.5- Mutagénicité

Pas de données sur le mélange

11.6- Cancérogénicité

Pas de données sur le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Pas de données sur le mélange

11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Pas de données sur le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Pas de données sur le mélange

11.10- Autres informations

Pas de données sur le mélange

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES*Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange***12.1- Toxicité****12.1.a - Peroxyde d'hydrogène**

Poisson: CL50 = 16,4 mg/L sur 96H (espèce: Pimephales promelas)

Poisson: CL50 = 37 mg/L sur 72H (espèce: Leusciscus idus)

Invertébrés aquatiques: EC50 = 2,4 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia pulex)

Invertébrés aquatiques: EC50 = 7,7 mg/L sur 24H (espèce: Daphnia Magne)

Algues: EC50 = 1,38 mg/L sur 72H (espèce: Skeletonema costatum)

12.1.b - Ammonium quaternaire polymérisé

Poisson: CL50 = 0,077 mg/L sur 96H (espèce: Oncorhynchus)

Invertébrés aquatiques: EC50 = 0,14 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia Magna)

Algues: EC50 = 0,09 mg/L sur 72H (espèce: Desmodesmus subspicatus)

==> Mélange est classé toxique pour les organismes aquatiques**12.2- Persistance et dégradabilité****==> Mélange est classé toxique à long terme pour les organismes aquatiques**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



OXY3COOL

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Pas de données sur le mélange

12.4- Mobilité

Pas de données sur le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Pas de données sur le mélange

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

13.1- Méthodes d'élimination

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 2014
Désignation officielle : PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION AQUEUSE (20%<C<60%)
Classe de danger : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1, 8
Code tunnel (ADR) : E
Dangers pour l'environnement : OUI
Remarque : Transport en Quantités Limitées, LQ=1L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE : 1172
N° Synapse : 2999
N° MEEDDAT : 24392

Allemagne: N° Produktnummer : 2047982
Registriernummer : N-43182

Suisse: CHZN2487

**OXY3COOL**

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 10/10/2011

16 - AUTRES INFORMATIONS :**16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion

R35: Provoque de graves brûlures

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

| | |
|------------------------|---|
| <i>Société</i> | : MAREVA AG |
| <i>Adresse</i> | : St. Alban-Vorstadt 102-PF342 CH-4013 BASEL |
| <i>Téléphone / Fax</i> | : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923 |
| <i>Adresse E-mail:</i> | : tech@mareva.fr |

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.